

## Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n°..... a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le \_\_/\_\_\_.

### Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration Dossier complet le : N° d'enregistrement : Date de réception : 1. Intitulé du projet atissenent " Residence de Parc 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire 2.1 Personne physique Prénom Nom 2.2 Personne morale MARIE GALANIE SARL Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne M soir  $\nu$ morale 141811 & 1411 11 SISI 411 01 01 01 421 Forme juridique RCS / SIRET Joianez à votre demande le document CERFA n° 14734\*01 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de rubrique et sous rubrique Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique < ° > Defrichement d'une duporticie 3 ha 75 = 70 cs 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 4.1 Nature du projet Creation d'un Librarement "Residence de Pares

4.2 Objectifs du projet

Viuli Enction de Parcelle Contractible

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

creation de renewas et voirie

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Logement individuel

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administration de l'autorité administrations dessier(s) d'autorisation(s).	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? tive de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x)
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu	re d'autorisation ce formulaire est rempli
	ojet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées eurs caractéristiques Valeur
5.	0150 me
4.6 Localisation du projet Adresse	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long°'" Lat°'"  Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:
Choteau Poze	Point de départ :       Long°' " Lat°' "         Point d'arrivée :       Long°' " Lat°' "
RD 73	Communes traversées :
	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non 📈
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un travaux ? Si oui, de quels projets se compose le	programme de Oui 🗌 Non 🔎
5. Sensibilit	é environnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le l	ieu de votre projet ?
Pruirie - Zo	re boisé
Existe-t-il un ou plusieurs documents d concernés) réglementant l'occupatio	'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme Oui Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet PLU. My Decembre 2010 Zone AUdz

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les document environnementale ?	s ont-	ils fait	l'objet d'une évaluation Oui Non
<b>5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implan</b> Complétez le tableau suivant, par tous moyens utile			

	mètre de protection rapprochée au destiné à l'alimentation humai			M	
dans un site i	inscrit ou classé ?			İ	
Le projet se s	itue-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Nat	ura 2000 ?			A	
	nent historique ou d'un site classe nondial de l'UNESCO ?	á au		<b>V</b>	
	6. Caractéristiques de l'impaci	pole	ntiel c	lu proje	t sur l'environnement et la santé humaine
6.1 Le projet e	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir pléter le tableau suivant :	les in	ciden	ces suiv	antes ?
	nines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		M		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		M		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		À		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X		
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		<b>X</b>		
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		M		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	M			

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	otag
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<b>À</b>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	
Commodité s de voisinage	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<b>⋈</b>
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	Diagram (Control of the Control of t
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	NA CONTRACTOR OF THE CONTRACTO
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	M
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	70

6.3 I	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	egard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
8.1	8. Annexes
8.1	8. Annexes Annexes obligatoires Objet
8.1	Annexes obligatoires Objet
8.1	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
8.1 <i>i</i>	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du documen d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;
Г	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000
г г г	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évalutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et

Objet

E	strait K bis
	9. Engagement et signature
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	Bourges 10, 18.09-2012
Signature	Tél. 02 48 64 05 05 - Fax 02 48 64 05 00 5, rue Archimède - Parc d'Activités Esprit 1
	18000 BOURGES SIRET 448 241 554 00022 - APE 6820B

# CARTE DE LOCALISATION

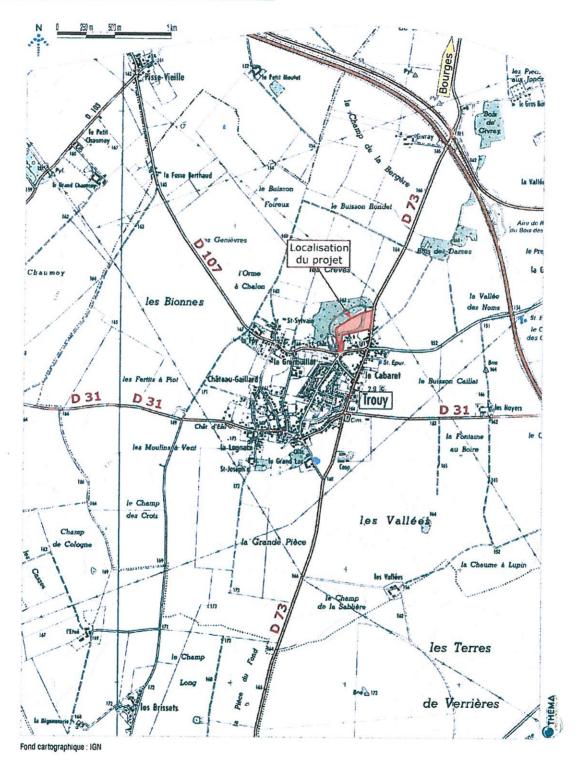


Figure 2 : Plan de localisation du projet de lotissement « Résidence du Parc »

THEM

# PLAN MASSE



Figure 1 : Plan masse du lotissement « Résidence du Parc »